

**S.A. CETE-APAVE NORD-OUEST**

société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire



au capital de 25 260 808 euros Siège Social : 51, avenue de l'Architecte Cordonnier - 59000 LILLE

RCS B 419.671.425 LILLE

**Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil de surveillance  
Du Jeudi 16 Juin 2011**

...

**4 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

-  Confirmation de la Présidence du Conseil de Surveillance
-  Changement de Vice-Présidence du Conseil de Surveillance

...

**PREMIERE RESOLUTION – PRESIDENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Après en avoir délibéré, le conseil de Surveillance renouvelle les fonctions en qualité de Président du conseil de Surveillance de Monsieur Michel LOBRY pour la durée de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Michel LOBRY remercie le conseil de la confiance qu'il continue de lui témoigner et déclare accepter le renouvellement de ses fonctions, ayant précisé qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice des dites fonctions.

**DEUXIEME RESOLUTION – VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Au cours de l'assemblée générale ordinaire qui vient de se tenir, il a été décidé de ne pas procéder au renouvellement du mandat de M. François BISSON en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Le conseil de Surveillance constate donc la fin des fonctions de M. François BISSON en qualité de Vice Président du Conseil de Surveillance et nomme en remplacement pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017, Monsieur Gérard ANGOUSTURES, né le 29/11/1939 à Montauban demeurant 26 rue Guy de Maupassant 76000 ROUEN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

M. Gérard ANGOUSTURES accepte ces fonctions et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

M. ANGOUSTURES aura pour mission de présider les réunions du conseil en cas d'absence du Président.

**TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

...

**30 JUIN 2011**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Rémi SOULIER

  
SG/CB -